

REGLEMENT

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente pour le départ.

Article 1 : Pour cette 3^{ème} édition, il s'agit d'une course (marche) ou se succèdent différentes épreuves de course d'orientation (réseau de postes, labyrinthe, trail'O, mem'O, VTT) et du tir au pistolet laser.

Article 2 : départ en masse pour tous les circuits
9 heures 30 (Ultra'O)
9 heures 45 (Cost'O)
10 heures 15 (Micr'O)
10 heures 30 (facil'O)

Départ libre entre 9h00 et 10h00 (Marche'O)
Fermeture des circuits à 14 heures.

Article 3 : briefing obligatoire 15 mn avant le départ

Article 4 : chaque concurrent dispose d'un jeu de cartes pour effectuer les différentes épreuves.

Article 6 : Le classement de l'épreuve s'effectue sur les concurrents qui réalisent le temps de course le moins élevé majoré des pénalités éventuelles s'il y en a.

Article 7 : Tous les participants y compris ceux ayant abandonnés sont tenus de passer à l'arrivée.

Article 8 : peuvent prendre le départ :

- les coureurs licenciés FFCO
- les coureurs Non Licencié FFCO attestant avoir pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport. Un pass'Orientation FFCO sera délivré à chaque non licencié FFCO.

Article 9 : L'organisation est couverte par une assurance à responsabilité civile FFCO. Pour l'assurance individuelle, les licenciés FFCO bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur, ainsi qu'en cas de vols ou perte d'objets personnels.

Article 10 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est également autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant sa puce SPORTident faisant office de dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 11 : La participation au Raid'O implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Les photos prises sur la course seront en totale liberté de droits pour les organisateurs, qui se réservent la possibilité d'en faire une exploitation promotionnelle.